

**Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Doubs**

## **NOTICE DÉPÔT DE CANDIDATURE 2026**

### **Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif**



La médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées honorablement par des actions bénévoles, au service du sport, de l'éducation populaire et de l'intérêt général.

La médaille de Bronze est attribuée par le préfet de département sur proposition de la commission d'attribution des médailles du Service Départemental de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif du Doubs.

Les décisions concernant les médailles d'Argent et d'Or sont prises par le Ministère chargé des Sports sur proposition du préfet et sur la base de l'avis de l'inspecteur directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale du Doubs.

Les candidatures doivent être présentées par un parrain qui certifie l'exactitude des renseignements fournis.

## **I – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**

**Le candidat doit justifier obligatoirement :**

- qu'il est domicilié dans le département du Doubs
- que l'association réside dans le département du Doubs
- que l'activité bénévole exercée est dans le département du Doubs

**Conditions d'ancienneté :**

- Médaille de bronze : justifier de 6 années d'activités.
- Médaille d'argent : 10 années d'ancienneté, dont 4 de mérites nouveaux après la médaille de bronze.
- Médaille d'or : 15 années d'ancienneté, soit 5 de mérites nouveaux après la médaille d'argent.

## **II – PROCÉDURE : CONSTITUTION DU DOSSIER**

Ces différentes distinctions sont réparties en deux promotions : l'une au 1er janvier, l'autre au 14 juillet.

**Constitution du dossier :**

- 1) Etat civil du candidat
- 2) Avis circonstancié et détaille du parrain motivant la candidature
- 3) ÉTAT des services rendus (durée et nature des engagements bénévoles)

Le dossier doit obligatoirement être accompagné **d'une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.**

## **III – ENVOI DE DOSSIER**

| PROMOTION               | MÉDAILLE    | DATE LIMITE DE TRANSMISSION |
|-------------------------|-------------|-----------------------------|
| 1 <sup>er</sup> JANVIER | BRONZE      | 1 <sup>er</sup> OCTOBRE     |
|                         | ARGENT & OR | 1 <sup>er</sup> AOÛT        |
| 14 JUILLET              | BRONZE      | 15 AVRIL                    |
|                         | ARGENT & OR | 1 <sup>er</sup> OCTOBRE     |

*Les dossiers arrivant après ces dates seront instruits pour la promotion suivante.*

*Les dossiers sont à envoyer **au format numérique, word** à ces adresse mails :*

|                                 |              |                |                             |
|---------------------------------|--------------|----------------|-----------------------------|
| DSDEN du Doubs<br>Service SDJES | Anaïs MÉRIAN | 03.63.42.71.40 | anais.merian@ac-besancon.fr |
|                                 | Secrétariat  |                | ce.sdjes25@ac-besancon.fr   |